

l'exposition, et de statuer en temps opportun sur l'admission et le rejet des produits présentés. »

En conséquence et en exécution de cet article, M. le Sénateur, chargé de l'administration du département du Rhône, prit, le 15 mai 1854, l'arrêté suivant :

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER.

Il est formé, dans le département du Rhône, un Comité chargé d'assurer le concours de ce département à l'Exposition universelle de 1855.

ART. 2.

Sont nommés membres de ce Comité :

MM. :

Baron, fabricant-dessinateur.

Benoît, architecte, membre de la Commission municipale.

Bertrand, Félix, président du Conseil des prud'hommes de Lyon.

Bonnefond, professeur de peinture à l'école des Beaux-Arts de Lyon.

Bonnet (C.-J.), fabricant.

Brolemann-Thierry, commissionnaire, membre de la Commission municipale.

Brosset aîné, président de la Chambre de commerce de Lyon.

Chavanis, membre du Conseil général et de la Chambre consultative d'agriculture de Villefranche.

Clément-Désormes, manufacturier à la Mulatière.

Crozier-Vachon, courtier pour la soie, membre de la Commission municipale.

Dardel, architecte.

De Boissieu, antiquaire.

Delphin-Massard, fabricant de mousselines à Tarare.

Dugas, Camille, manufacturier à Givors.

Dumortier, Félix, fabricant de dorures et passementerie.

Duport-Saint-Clair, président de l'Académie des sciences.